

Méditerranée, la mer Noire et les autres étendues d'eau énumérées.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Il s'agit d'une zone toute spéciale à nos yeux. Nous sommes certes reconnaissants si l'on songe que le gouvernement a commencé il y a quelques mois à peine son combat pour faire reconnaître cette zone comme région spéciale.

Enfin, je dirai que nos délégués, le gouvernement et le comité qui ont travaillé à cette convention méritent des louanges. Forts de notre appui à leur départ, ils nous reviennent méritant notre reconnaissance. Cela dit, j'ajouterai très sérieusement ceci à l'intention du gouvernement. Ainsi que le ministre l'a signalé, il s'écoulera bien des années avant que, par un accord international, nous parvenions à atteindre tous les buts que nous nous sommes fixés. Il y a cependant des zones sur nos deux côtes où, avec le concours de nos amis américains, nous pouvons accomplir dans une grande mesure ce que la délégation a tenté de faire à l'échelle mondiale. Il nous faudra de la diplomatie astucieuse...

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Nous voulons Macdonald.

M. Fraser: Il faudra de grands efforts de la part du ministre dont le nom a été mentionné par inadvertance. Il doit poursuivre le combat qu'il a entrepris il y a quelques mois.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, la plupart des ministres s'en sont tenus assez fidèlement à une pratique dans leurs déclarations faites à l'appel des motions. Ils ont l'habitude de mettre à la disposition des députés de l'opposition des copies de telles déclarations environ une heure avant l'ouverture de la séance afin de permettre à ceux-ci d'examiner attentivement le texte et de faire connaître leurs réactions. Dans ce cas-ci, une difficulté se pose parce que je n'ai été saisi de cette question qu'à mon entrée à la Chambre. On a livré cette déclaration à l'étage supérieur, au bureau de mon chef quelque cinq minutes avant l'ouverture de la séance. Je ne crois pas que ce soit là un bon moyen de procéder relativement à une question si importante.

Des voix: Bravo!

M. Howard: Même si nous n'avons pu qu'examiner hâtivement la déclaration, le ministre n'a pas là de quoi s'enorgueillir, car elle ne règle pas grand-chose en matière de contrôle de la pollution ou d'environnement dont les citoyens de notre pays se préoccupent.

● (1420)

Je tiens à dire au départ que je me réjouis de la position adoptée par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) à propos de l'acceptation du principe de l'action unilatérale que nous préconisons depuis longtemps. J'aimerais cependant entendre le chef de son parti faire cette déclaration afin que nous connaissions la position du parti tout comme nous connaissons maintenant celle du député de Vancouver-Sud.

Ce que nous avons cherché à faire à la conférence de l'OMCI et ce que cette déclaration montre que nous avons fait effectivement, c'est de soumettre la position du Canada à la décision de 90 autres pays. En participant à cette conférence et en renonçant à notre position et à nos

Pollution par les bateaux

droits, nous avons en réalité laissé les autres pays du monde décider ce que le Canada doit faire pour préserver son intégrité et son environnement et contrôler la pollution. Depuis le début de l'histoire des relations entre les pays, c'est toujours par suite de décisions unilatérales de pays exerçant des pressions et imposant leur volonté que des changements ont été apportés à la loi internationale. Sous ce rapport, le Canada fait exception à la règle et est prêt à appuyer les demandes des pays d'immatriculation au lieu de rechercher ce qui lui serait utile.

Dans sa déclaration, le ministre a dit que le Canada n'avait pas obtenu l'approbation de mesures spéciales de prévention dans certains domaines. Il a expliqué qu'il voulait parler des régions arctiques. Cela veut dire que, quand il a présenté la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques au Parlement il y a quatre ou cinq ans, le gouvernement ne faisait que jeter de la poudre aux yeux, cette loi n'est rien d'autre qu'un chiffon de papier. Comme le ministre l'a indiqué, cette loi ne veut rien dire en réalité. Le gouvernement tentait de faire examiner la question des eaux arctiques bien que nous ayons déjà des lois pour la régler. Nous avons échoué. Le ministre a ajouté qu'on ne pourra soulever cette question de nouveau que dans quelques années. J'estime qu'il s'agit là d'une autre indication de la trahison des intérêts du Canada par son gouvernement, surtout en ce qui a trait à la pollution par les hydrocarbures.

Il est regrettable que l'exposé ne fasse aucunement mention des eaux intérieures, celles qui nous intéressent tout particulièrement en Colombie-Britannique, par exemple le détroit Juan de Fuca et le détroit de Géorgie. Rien ne laisse prévoir les intentions du gouvernement en ce qui a trait à la situation critique qui s'est produite une fois et peut très bien se répéter dans le cas de la raffinerie de Cherry Point dans l'État de Washington. Cela indique que le gouvernement n'a prévu aucune mesure pour régler des cas semblables. Le ministre a dit:

Le Canada a appuyé la proposition des États-Unis prévoyant la construction de doubles coques dans les nouveaux pétroliers.

Cela m'a surpris. Une semaine avant que le ministre ne se rende à la conférence de l'OMCI à Londres, il m'a tancé vertement parce que j'avais dit que le Canada avait choisi de rester neutre, en ne se prononçant pas au sujet des vaisseaux à double carène, et je fais la distinction entre les vaisseaux à double carène et à double coque. A ce moment, le ministre avait déclaré que ni lui ni le gouvernement n'appuieraient l'idée de pétroliers à double carène parce que l'efficacité de ce dispositif est limitée aux échouements sur des fonds mous et non les fonds rocheux. Une semaine avant la conférence, le ministre niait la nécessité de veiller à ce que les pétroliers qui sillonnent les mers aient une double coque. Maintenant, il fait volte-face et dit avoir appuyé une proposition américaine en vue de la construction de nouveaux pétroliers à double fond, montrant par là que ce ne sont probablement pas les doubles fonds qui intéressent le ministre, mais un double jeu.

A mon avis, un document que nous renvoyons au comité des affaires extérieures et de la défense nationale, concernant les eaux territoriales, aux droits hauturiers et au plateau continental, nous devrions également joindre la déclaration du ministre et la convention adoptée à la suite de la conférence de l'OMCI qui s'est terminée dernièrement. Ce comité, qui examine actuellement un aspect secondaire de cette question permanente, pourra ainsi, espérons-le, présenter des recommandations sensées et valables pour nous, ce que je ne peux pas dire de la déclaration que nous venons d'entendre.